

N° 2025-019

**MARCHE DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION  
DES GARAGES DU SERVICE DE COLLECTE DES DÉCHETS**

L'an deux mil vingt-cinq le 22 janvier, le Conseil Communautaire dûment convoqué le quinze janvier, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

Michel GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes BERARD Patricia, CHAMOUSSIN Bernadette, DUCHOSAL Sylviane, FAGGIANELLI Evelyne, GIROD-GEDDA Isabelle, LIMONTA VERTHIER Muriel, MARTINOD Marie, PAVIET Rose

MM. SPIGARELLI Lucien, BOUTY Georges, FAVRE Didier, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, TRAISSARD Robert, URBAIN Xavier, VIBERT Christian

Absents excusés :

Mmes FAVRE Maryse, MAIRONI-GONTHIER Corine (donne pouvoir à M. Lucien SPIGARELLI), VILLIEN Michelle (donne pouvoir à M. Jean-Louis SILVESTRE)

MM. BOCH Jean-Luc (donne pouvoir à M. Michel GOSTOLI), BROCHE Richard (donne pouvoir à Mme Isabelle GIROD-GEDDA), MARCHAND-MAILLET Thierry (donne pouvoir à M. Didier FAVRE)

Absents :

Mmes ASTIER Fabienne

MM. DUC Jacques, VILLIBORD Guillaume

En exercice : 27

Présents : 18

Absents : 9

dont pouvoir : 5

Monsieur Richard BROCHE ne souhaitant pas prendre part ni au débat ni au vote, son pouvoir n'est pas pris en considération.

Monsieur Le Président rappelle au conseil communautaire le projet de construction de garages pour le service de collecte des déchets sur le site du Praz de Valezan sur la commune de la Plagne Tarentaise.

Pour la réalisation des travaux, une consultation a été lancée le 15 octobre 2024 sous la forme d'une procédure adaptée.

Après réception, enregistrement des plis et négociations, le pouvoir adjudicateur a procédé à l'examen des offres et au classement des propositions. Sur avis de la commission des marchés publics, réunie le 19 décembre 2024, Monsieur le Président a choisi d'attribuer chaque lot à l'offre économiquement la plus avantageuse, dans les conditions suivantes :

Intitulé du lot	Attributaire	Solution et montant retenus
<b>LOT N°1</b> : Soutènements définitifs – Parois clouées	PYRAMID	Offre de base pour un montant total de <b>200 000 € HT</b>
<b>Lot N°2</b> : Terrassements – VRD – Aménagements extérieurs	VORGER TP	Offre de base pour un montant total de <b>218 316,30 € HT</b>
<b>Lot N°3</b> : Terrassements – Gros œuvre - Dallage	CONSTRUCTION SAVOYARDE	Offre de base pour un montant de 531 756,13 € HT PSE 3 pour un montant de 417 € HT Montant total du lot : <b>532 171,13 € TTC</b>
<b>Lot N°4</b> : Charpente métallique – Couverture bac acier – Bardage métallique – Façade polycarbonate	REFFET	Offre de base pour un montant total de <b>344 570,74 € HT</b>
<b>Lot N°5</b> : Serrurerie – Menuiseries extérieures aluminium - Vitrierie	REV ALU	Offre de base pour un montant total de <b>68 387,50 € HT</b>
<b>Lot N°6</b> : Courant forts – Courants faibles	MENGOLLI	Offre de base pour un montant total de <b>50 688,00 € HT</b>
<b>Lot N°7</b> : Plomberie – Sanitaire – Chauffage - Ventilation		Infructueux
<b>Lot N°8</b> : Portes sectionnelles	FEA	Offre de base pour un montant total de <b>85 938,00 € HT</b>
<b>Lot N°9</b> : Equipements cuve fuel – Distributeur gazoil – Station AD Blue	AUTOMATIC TECHNOLOGIES	Offre de base pour un montant total de <b>27 860,00 € HT</b>
<b>Lot N°10</b> : Peintures intérieures – faux Plafonds - Carrelage	PLATRERIE PEINTURE LAISSUS	Offre de base pour un montant total de <b>50 000,00 € HT</b>

Le lot N°7 : Plomberie – Sanitaire – Chauffage – Ventilation n’a pas reçu d’offre. Il est donc déclaré infructueux.

Les travaux démarreront début mars 2025 si possible (avec une préparation de chantier d’un mois en amont) pour une durée prévisionnelle de huit mois.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 22
- nombre d’abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 22
- nombre de votes « pour » : 22
- nombre de votes « contre » : 0

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu l’article R2123-1° du Code de la Commande Publique,

Vu l’ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique,

Vu le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique, et notamment son article R2194-6,

Vu l’avis de la commission des marchés publics du 19 décembre 2024.

AUTORISE le Président à signer le marché de travaux pour la construction de garages.

AUTORISE le Président à signer le marché de travaux pour la construction de garages.

FAIT ET DELIBERE LE 22 JANVIER 2025.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance  
Michel GOSTOLI



Le Président,  
Lucien SPIGARELLI



**LES VERSANTS D'AIME**  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
1002, AVENUE DE TARENTAISE  
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX